

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**
représentée par son président, Monsieur Didier GAILHAGUET
désignée ci-dessous par la fédération,

Numéro de Siret : 7757225800062

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2018 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 1 593 899 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 662 988 €, le solde restant s'élève à 930 911 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **160 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

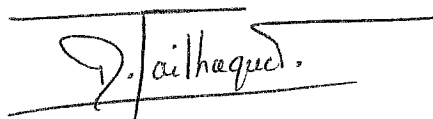
Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **1 753 899 €**.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 669 932 €**.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

FEDERATION FRANÇAISE
DES SPORTS DE GLACE
41-43 rue de Reuilly
75012 Paris
Tél : 01 43 46 10 20
Fax : 01 43 46 99 78

Fait à Paris le

25 OCT. 2017



LA DIRECTRICE DES SPORTS

WISE LE 17/10/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0005.60882

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017		2018	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
	Nombre de licences	22973		24820	26000		27000		
	Nombre d'ATP	5360		8363	9000		10000		
	Nombre total de licences et d'ATP	28333		33203	34000		37000		
	Nombre et taux de licences féminines	19756 (86%)		19856 (80%)	21000 (84%)		22400 (82,96%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	1041 (4,53%)		(%)	1000 (4%)		1200 (4,44%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	16540 (72%)		(%)	(%)		(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	39		41	0				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives									
	Solidité financière								
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	50,72		0	35,0 %		35,0 %		
	Rang sportif de la France	0		0					
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
	Taux de suivi médical complet – SHN	76,85%			100%		100%		
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	87,5%			100%		100%		
Emplois d'avenir									
	Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
	Nombre et taux de lettres de missions signées	14 (77,78%)		16 (88,89%)					

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accompagnement à la structuration des clubs / Labellisation		Nombre de clubs visités / Nombre de clubs labellisés	166 / en cours	168 / 125	142/136	168 / 140	168 / 155	
Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions		Nombre de ligues mobilisées	/	5	12	10	13	
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales		Nombre d'officiels français présents lors des compétitions internationales	10	14	14	14	16	
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales		Nombre d'élus français dans les F.I. : ISU, FIBT, FIL, WCF	5	6	5	6	6	

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Collectifs senior / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral	Rang de la France - Indice PO pour la PA - DG / SHT / GP / BLS / CUR	6 / 11 / 9 / 11 / NC		6 / 8 / 10 / 10 / NC	4 / 8 / 10 / 8 / NC	4 / 7 / 8 / 6 / NC
Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	Nombre de médailles aux compétitions de référence (JO / CM / CE / Finale GP / World team trophy) en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR	0 / 3 / 2 / 1 / 0 / 0	0/3/2/1/0/0	1 / 3 / 4 / 2 / 1 / 0	2 / 3 / 5 / 2 / 1 / 0	2 / 3 / 6 / 2 / 2 / 0
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	Nombre de médailles aux compétitions de référence (JOJ / CM jun / Universiades / FOJIE / Finale GP jun) en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR	2 / 0 / 1 / 0 / 0 / 0	1/0/1/0/1/0	1 / 1 / 6 / 0 / 0 / 0	4 / 1 / 8 / 0 / 0 / 0	1 / 1 / 7 / 0 / 1 / 0
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents	Nombre de journées "Opéra de la glace" en PA / DG / SHT / GP / BLS / CUR	0 / 6 / 6 / 0 / 5 / 0	9/9/25/0/10/5	9 / 9 / 25 / 5 / 10 / 0	12 / 12 / 30 / 10 / 12 / 0	16 / 16 / 30 / 15 / 15 / 0
Formation des entraîneurs - Professionnalisation de l'encadrement	Nombre de diplômes d'Etat délivrés : BP / DE / DES	0 / 8 / 0	1/9/0	5 / 12 / 5	5 / 12 / 5	10 / 12 / 5
Formations des entraîneurs - Accroître les compétences des entraîneurs bénévoles	Nombre de diplômes fédéraux délivrés : BF1 / BF2 / BF3	221 / 33 / 5	157/31/10	150 / 20 / 10	150 / 20 / 10	150 / 30 / 20
Formation des officiels - Mise en œuvre des formations des officiels et dirigeants	Nombres de formations / Nombres d'officiels ayant suivi une formation	8 / 86	25/116	12 / 120	12 / 120	15 / 150
Formation continue des CTS / Collectifs nationaux - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF	Formation continue des CTS - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF	12	12	12	15	15
Création d'équipement dédiés pour le développement de la pratique des sports de glace	Nombre de patinoire réhabilitée / Nombre de patinoire construite	2 / 0	3/0	2 / 1	2 / 1	2 / 1

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	95 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
Action 2				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	850 000 €	713 000 €	673 500 €	176 500 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	850 000 €	713 000 €	673 500 €	176 500 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	276 000 €	189 000 €	189 000 €	87 000 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents	276 000 €	189 000 €	189 000 €	87 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	78 000 €	50 000 €	50 000 €	28 000 €
Collectif relève / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral	78 000 €	50 000 €	50 000 €	28 000 €
Action 2				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	380 000 €	380 000 €	380 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	380 000 €	380 000 €	380 000 €	0 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	160 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	54 000 €	43 900 €	43 899 €	10 101 €
Accompagnement sanitaire préventif	22 000 €	13 900 €	13 899 €	8 101 €
Formation continue des CTS / Collectifs nationaux - Renforcer les compétences spécifiques des entraîneurs nationaux et des entraîneurs des structures du PPF	32 000 €	30 000 €	30 000 €	2 000 €
Action 4				
Formations fédérales	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Formation des officiels - Mise en œuvre des formations des officiels et dirigeants	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 4				
Formations fédérales	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Formations des entraîneurs - Accroître les compétences des entraîneurs bénévoles	15 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €
Action 4				
Formations fédérales	30 000 €	8 000 €	8 000 €	22 000 €
Formations fédérales	30 000 €	8 000 €	8 000 €	22 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	76 500 €	16 500 €	12 500 €	64 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	68 000 €	12 500 €	12 500 €	55 500 €
Structuration fédérale	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	8 000 €	8 000 €	52 000 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	4 000 €	2 500 €	2 500 €	1 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	8 500 €	4 000 €	0 €	8 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	8 500 €	4 000 €	0 €	8 500 €
TOTAL	2 224 500 €	1 803 400 €	1 753 899 €	470 601 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

160 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 593 899 €



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Compte réservé au destinataire de rattaché

--	--	--	--

Identification de compte pour une utilisation nationale

17515	90000	08087106430	29
code	agence	numéro	clé

Désignation

BIC

CE ILE-DE-FRANCE

CEPAFRPP751

Identification de compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1751	5900	0008	0871	0643	029
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FED FRANCAISE DES SPORTS DE
6 AV DU PR ANDRE LEMIERRE
75020 PARIS
ECONOMIE SOCIALE PARIS

0000790

1